



## **GARANTIE DECENNALE B'Plast Industrie**

La société B'Plast Industrie a souscrit un contrat d'assurance professionnelle garantissant l'assurance de responsabilité décennale et d'assurance de responsabilité civile auprès de la SMABTP sous le n° 321 129P1247002/001 436929/0.

La société B'Plast Industrie a également souscrit un contrat des responsabilités des fabricants de produits de construction ALPHABAT sous le n° 1004001/001 436979

Nos produits bénéficient d'une garantie décennale sur tous produits fabriqués et posés par B'PLAST Industrie.

La garantie décennale sur la pose n'est couverte que si le produit a été installé par B'Plast Industrie.

*(cf conditions générales de vente B'Plast Industrie)*

### **CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE**

Dans les 2 premières années à compter de la réception du chantier : pièces, main d'œuvre et déplacement sont pris en charge à 100 % ;

Pour toute intervention d'un technicien B'PLAST pour un élément sous garantie à partir de la 3ème année : pièces prises en charge à 100% à l'exclusion des réglages et de la main d'oeuvre. déplacement payant selon tarif en vigueur auprès du service après vente B'PLAST.

Egalement à exclure de cette garantie décennale, les produits notifiés ci-après dans le paragraphe « garanties produits » et dont les durées de garantie sont spécifiées.

Paragraphe 1 : Sont à exclure de cette garantie décennale toutes les pièces en mouvement qui, elles, relèvent de la garantie biennale (2 ans) des fabricants.

De même, sont exclus :

- ✓ les désordres résultant d'une cause étrangère aux produits ou à leur mise en œuvre
- ✓ les conséquences d'un entretien à l'aide de produits inappropriés
- ✓ les conséquences d'un mauvais entretien ou maintenance
- ✓ usure normale due au vieillissement
- ✓ salissures, dégradations et détériorations liés aux animaux
- ✓ salissures, dégradations et détériorations intentionnelles ou accidentelles



- ✓ dégradations et détériorations d'origine atmosphérique (exemple : effet bi-lame dû au soleil)
- ✓ chocs, chutes d'objets, projection de produits,
- ✓ incendie et brûlures de toute nature
- ✓ conséquences de manœuvres effectuées malgré les obstacles (neige, cailloux, gel, ...)

Les vitrages isolants et menuiseries PVC & ALU fournis par la société B'PLAST Industrie sont mis en oeuvre en respectant les règles de l'art et divers documents techniques applicables à notre métier, DTU et avis techniques en particulier, ainsi que les règles édictées par nos fabricants de profils.

Il est interdit d'utiliser des produits pouvant affecter l'intégrité physico-chimique des polysulfures et polychlorures de vinyle composant la matière PVC, ou l'intégrité des menuiseries Aluminium.

Les mastics à base d'huiles végétales sont proscrits pour la mise en oeuvre des vitrages isolants.

L'entretien et l'étanchéité entre la maçonnerie et la menuiserie devra être effectué régulièrement lors des opérations d'entretien des menuiseries.

Il est de rigueur d'éviter soigneusement pénétration dans la feuillure, de produit solvanté, telles que les lasures ou peintures, cela afin d'éviter l'altération de l'étanchéité de nos produits.

Nous ne garantissons pas nos produits s'ils sont posés : sur des navires, des voitures de chemin de fer, tout autre véhicule, dans des armoires frigorifiques, hors du territoire de la France métropolitaine et de ses pays limitrophes, dans des pays membres de la CE, sauf si la destination a été préalablement et expressément spécifiée, et qu'elle ait été validée par nos services.



## GARANTIES PRODUITS

**La garantie décennale sur la pose n'est valable que si le produit a été installé par B'Plast Industrie.**

La garantie des fabricants comprend uniquement la réparation ou le remplacement du produit reconnu défectueux par eux-mêmes et, ne concerne pas la main d'œuvre liée aux changements des pièces défectueuses.

Garantie « bord de mer » : aucune garantie contre l'oxydation à moins d'un kilomètre de la mer et garantie de 2 ans entre 1 et 20 kilomètres du bord de mer.

### **MENUISERIES EXTERIEURES PVC & ALU – B'PLAST - ALUTIL**

- ✓ Garantie 10 ans :
  - Profilés, montants des huisseries
  - Défaut ou vice de fabrication
  - Défaut ou vice de pose (uniquement si pose effectuée par B'Plast Industrie ou sous-traitant agréé B'Plast Industrie)
  - \*Vitrages (défaut à l'intérieur du double-vitrage)
- ✓ Garantie 2 ans :
  - Mécanismes, quincailleries, serrures

### **VERANDA - ALUTIL**

- ✓ Garantie 10 ans :
  - Profilés, montants des huisseries
  - Défaut ou vice de fabrication
  - Défaut ou vice de pose (uniquement si pose effectuée par B'Plast Industrie ou sous-traitant agréé B'Plast Industrie)
  - \*Vitrages (défaut à l'intérieur du double vitrage)
- ✓ Garantie 2 ans :
  - Mécanismes, quincailleries, serrures



**\*Les vitrages** isolants intégrés dans nos menuiseries, livrés et facturés par notre société sont garantis dix ans à compter de leur date de fabrication contre toute diminution de la visibilité due à des phénomènes susceptibles de se manifester à l'intérieur du double vitrage. Les vitrages isolants ne devront pas avoir été retouchés, recoupés, rodés ou grugés après la livraison.

### **VOLET ROULANT - FUTUROL**

- ✓ Garantie 7 ans (pour les produits livrés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019) :
  - Composants des volets roulants motorisés de marque Somfy (moteurs tubulaires)
  - Motorisation RS100 et solaire Somfy (moteur, batterie et capteur solaire)
  
- ✓ Garantie 5 ans
  - Pièces de volets roulants
  
- ✓ Garantie 2 ans :
  - mécanisme, quincaillerie de volet roulant
  - accessoires motorisations et domotique
  - points de commande des moteurs Somfy

Une modification de la teinte peut apparaître notamment par le fait des rayons lunaires ou ceux du soleil, sans altération de la fonctionnalité du produit. Cet événement ne rentre pas dans les conditions de la garantie.

« bord de mer » : aucune garantie contre l'oxydation à moins d'un kilomètre de la mer et garantie de 2 ans entre 1 et 20 kilomètres du bord de mer.

Les piles ne bénéficient d'aucune garantie

### **VOLET BATTANT - THIEBAUT**

- ✓ garantie 10 ans :
  - bonne tenue du laquage de la finition peinture des volets battants PVC
  - bonne tenue du laquage de la finition peinture des volets battants ALU
  
- ✓ garantie 5 ans :
  - bloc motorisation Somfy de volet battant
  - bloc motorisation pour volet coulissant



- ✓ garantie 3 ans :
  - batterie Somfy pour motorisation de volet battant
  
- ✓ garantie 2 ans :
  - bon fonctionnement (conformément à la Loi)
  - corrosion des pièces de quincailleries alu (système de fermeture, pentures, butées, arrêts, gonds)
  - accessoires (rails, bras, capots, coulisses, ...)
  - accessoires, domotique
  - batterie pour motorisation de volet battant coulissant

Une modification de la teinte peut apparaître notamment par le fait des rayons lunaires ou ceux du soleil, sans altération de la fonctionnalité du produit. Cet évènement ne rentre pas dans les conditions de la garantie.

« bord de mer » : aucune garantie contre l'oxydation à moins d'un kilomètre de la mer et garantie de 2 ans entre 1 et 20 kilomètres du bord de mer.

Les piles ne bénéficient d'aucune garantie

## **PORTE DE GARAGE - HORMANN**

- ✓ Garantie 10 ans sur le fonctionnement de la porte de garage individuelle
  
- ✓ garantie 5 ans (dans des conditions normales d'utilisation : 5 manœuvres par jour (ouverture-fermeture)) :
  - ressorts, galets, câbles, charnières, poulie, serrures, quincailleries
  - Motorisation de porte de garage individuelle
  
- ✓ garantie 2 ans :
  - accessoires motorisations, domotique
  - pièces d'usure (joints, roulettes, ...)

sont exclus de ces garanties, outre les exclusions indiquées en paragraphe 1, la peinture ou autre traitement de surface, la suppression ou le fait de rendre illisible le numéro du produit.

Une modification de la teinte peut apparaître notamment par le fait des rayons lunaires ou ceux du soleil, sans altération de la fonctionnalité du produit. Cet évènement ne rentre pas dans les conditions de la garantie.



« bord de mer » : aucune garantie contre l'oxydation à moins d'un kilomètre de la mer et garantie de 2 ans entre 1 et 20 kilomètres du bord de mer.

## **PORTE DE GARAGE - FAME**

- ✓ garantie 7 ans :
  - panneaux anti-corrosion
  
- ✓ garantie 5 ans :
  - quincaillerie (sauf pièces d'usure)
  - moteur
  
- ✓ garantie 2 ans :
  - pièces d'usure (joints, roulettes, ...)
  - accessoires motorisations, domotique

Une modification de la teinte peut apparaître notamment par le fait des rayons lunaires ou ceux du soleil, sans altération de la fonctionnalité du produit. Cet évènement ne rentre pas dans les conditions de la garantie.

« bord de mer » : aucune garantie contre l'oxydation à moins d'un kilomètre de la mer et garantie de 2 ans entre 1 et 20 kilomètres du bord de mer.

## **PORTAIL - RD Productions**

L'intérieur des profils acier creux ne subit aucun traitement anti corrosion. Des traces de rouille peuvent apparaître

La garantie ne couvre pas le vieillissement normal du thermolaquage (conformément aux Directives Qualicoat en vigueur à la date de fabrication) : la perte de brillance, la dépigmentation naturelle, l'évolution de teinte normale, le farinage du revêtement... La décoloration des matériaux résultant des effets de leur exposition, des intempéries et ou de l'environnement, n'est pas un vice et ne bénéficie donc pas de la garantie.

Le thermolaquage est garanti contre toute évolution de teinte ou de brillance pour des éléments qui soumis à même exposition (solaire, pluie) dans la même ambiance, ne s'effectuerait pas de manière lente et homogène tel que les Directives Qualicoat en vigueur à la date de fabrication du chantier les définissent.





- ✓ garantie 15 ans (dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien) :
  - La solidité de l'assemblage mécanique du cadre du portail par tenons mortaises ou par soudures.
  - Finition Galvanisation (Les parties en mouvement ne sont pas concernées par la garantie (poignée, serrure, gond, verrou...). Les dommages consécutifs à des chocs, produits abrasifs, abrasion par le sable sont exclus de la garantie). La garantie Galvanisation varie en fonction de la classification de l'environnement et de la vétusté (disponible sur demande).
  
- ✓ garantie 10 ans :
  - Thermolaquage des produits Alu contre l'écaillage, le décollage, le cloquage (produits à plus de 500m de la mer). Une vétusté reste à la charge du client.
  
- ✓ garantie 5 ans :
  - Finitions Prestige. (Une vétusté reste à la charge du client)
  
- ✓ garantie 3 ans :
  - finition ZINC COLOR (sont exclus les produits situés à moins de 500m du bord de mer). Une vétusté reste à la charge du client.
  - Moteurs Somfy
  
- ✓ Garantie 2 ans :
  - Thermolaquage des produits Alu contre l'écaillage, le décollage, le cloquage (produits à moins de 500m de la mer). Une vétusté reste à la charge du client.
  - Accessoires motorisations, domotique SOMFY
  
- ✓ garantie 1 an :
  - Motorisation RD Production, hors émetteurs et photo cellules
  - Accessoires (ferrures, poignées, verrous, pièces de fonderie, ...)
  
- ✓ Aucune garantie :
  - Thermolaquage des produits Alu contre l'écaillage, le décollage, le cloquage (produits à une distance inférieure ou égale à 100m de la mer).

Une modification de la teinte peut apparaître notamment par le fait des rayons lunaires ou ceux du soleil, sans altération de la fonctionnalité du produit. Cet évènement ne rentre pas dans les conditions de la garantie.



## STORE INTERIEUR - *FILTERSUN*

- ✓ Garantie 5 ans
  - Moteur
  
- ✓ Garantie 2 ans
  - Tous les stores et toiles hormis la toile Cristal
  - Accessoires de motorisations
  - Domotique
  
- ✓ Garantie 1 an
  - Toile Cristal

Une modification de la teinte peut apparaître notamment par le fait des rayons lunaires ou ceux du soleil, sans altération de la fonctionnalité du produit. Cet évènement ne rentre pas dans les conditions de la garantie

## STORE EXTERIEUR - *MARQUISES*

- ✓ garantie 5 ans :
  - Toiles acryliques
  - Les valeurs des composants du store à remplacer en cas d'application de la garantie si reconnus défectueux d'origine, décroît chaque année, conformément aux données suivantes :
    - 1ère année : 100% de la valeur
    - 2ème année : 100 % de la valeur
    - 3ème année : 60% de la valeur
    - 4ème année : 40% de la valeur
    - 5ème année : 20% de la valeur
  - Moteur
  
- ✓ Garantie 2 ans
  - Quincailleries
  - Accessoires de motorisations
  - Domotique





- ✓ Garantie 1 an
  - Led
  
- ✓ Aucune garantie :
  - Laquage des pièces moulées
  - Lambrequin

« bord de mer » : aucune garantie contre l'oxydation à moins d'un kilomètre de la mer et garantie de 2 ans entre 1 et 20 kilomètres du bord de mer.

### **PERGOLA - MARQUISES**

- ✓ garantie 5 ans :
  - pergola
  - moteur
  
- ✓ garantie 2 ans :
  - quincailleries
  - Accessoires
  
- ✓ Garantie 1 an
  - led

Une modification de la teinte peut apparaître notamment par le fait des rayons lunaires ou ceux du soleil, sans altération de la fonctionnalité du produit. Cet évènement ne rentre pas dans les conditions de la garantie

« bord de mer » : aucune garantie contre l'oxydation à moins d'un kilomètre de la mer et garantie de 2 ans entre 1 et 20 kilomètres du bord de mer.

### **PANNEAU PORTE D'ENTREE & PORTE D'ENTREE MONOBLOC - EURADIF**

- ✓ garantie 10 ans :
  - jaunissement dû aux UV de la paroi thermoformée ou lisse se situant à l'extérieur
  - Décollement des parois de leur support
  - La garantie relative à la flèche du panneau vaut pour une flèche supérieure à 5mm
  - Décollement des tôles aluminium de leur support



- ✓ Garantie 5 ans :
  - Panneaux plaxés sur base aluminium
  
- ✓ Garantie 2 ans :
  - Accessoires de ferrage
  - Accessoires en inox
  - Accessoires système de domotique
  
- ✓ Aucune garantie :
  - Entourage et pièces métalliques

### **SOMFY - Motorisations – Domotique**

- ✓ Garantie 7 ans (pour les produits livrés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019) :
  - Composants des volets roulants motorisés (moteurs tubulaires)
  - Motorisation RS100 et solaire (moteur, batterie et capteur solaire)
  
- ✓ Garantie 5 ans :
  - Moteur porte de garage
  - Rail pour motorisation porte de garage
  - Bloc motorisation volet battant
  - Moteur store extérieur
  
- ✓ garantie 3 ans :
  - batterie pour moteur volet battant Yslo
  - Moteur portail
  
- ✓ garantie 2 ans :
  - boitiers domotiques Somfy
  - Accessoires domotique
  - Accessoires sécurité de TaHoma Somfy
  - Modules détecteurs pour box domotique Somfy
  - Produits de technologie Zwave Somfy
  - Visiophones Somfy
  - Batterie Somfy pour moteur de volet battant coulissant
  - Accessoires motorisations



## **GARDE-CORPS - KARLA**

- ✓ Garantie 10 ans :
  - la conception des garde-corps Karla est garantie 10 ans sur la fabrication à l'exception des vitrages et des accessoires en fonte d'aluminium sous réserve que le produit soit posé dans les règles de l'art et entretenu selon les préconisations. Toute modification du produit ou mauvaise utilisation d'origine annulent la garantie
  - Le laquage sur les produits Aluminium pour sa tenue selon les prescriptions d'utilisation et d'entretien préconisés par l'ADAL
  
- ✓ Garantie 5 ans :
  - La tenue aux UV du laquage. Toute rayure ou manque de nettoyage des profils annule la garantie.

## **PERSIENNES – PORTE DE GARAGE « Estoril » - MAINE FERMETURES**

- ✓ Garantie 5 ans (contre tous vices de fabrication) :
  - Persiennes PVC
  - Porte de Garage « Estoril »
  
- ✓ Garantie 2 ans :
  - Serrure, gonds, visseries, ...
  
- ✓ Aucune garantie :
  - Moins de 3 kms du bord de mer

## **CONTESTATIONS**

En cas aucun cas il ne peut être appliqué sur nos factures de retenues de garantie.

En cas de contestation sur la prise en charge d'un sinistre, son coût ou ses solutions réparatrices, les parties feront appel à un tiers expert nommé d'un commun accord. En cas de désaccord sur le choix de l'expert, il sera désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance de saisi par la plus diligente des parties. Les parties conviennent de se ranger à l'avis de l'expert finalement nommé. La Loi française est seule applicable.